



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/16

Assemblée générale de l'association Réseau français des villes éducatrices - RFVE -
Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/16 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES - RFVE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Depuis la mise en œuvre de la décentralisation, les villes françaises s'investissent dans une démarche éducative locale dépassant le domaine strictement scolaire.

Outre les actions mises en œuvre pour répondre à leurs obligations légales (construction et entretien des locaux, dotation de fonctionnement), les collectivités territoriales conduisent des politiques publiques qui investissent le champ éducatif, en questionnant notamment la réussite éducative, le numérique, la citoyenneté, la laïcité, la restauration scolaire, les rythmes de l'enfant.

La démarche des villes éducatrices est née en 1990 à l'initiative de la Ville de Barcelone. Le réseau regroupe aujourd'hui plus de 250 villes signataires de la Charte des villes éducatrices.

L'association Réseau français des villes éducatrices (RFVE) a pour but de développer au niveau national les orientations de la Charte des villes éducatrices autour d'un projet éducatif de territoire qui permet d'assurer la continuité des différents temps de la vie de l'enfant.

L'association s'attache à favoriser les échanges entre les structures adhérentes, à confronter les expériences et à développer les actions inscrites dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices.

La Ville de Lyon en tant que membre adhérent de l'association depuis plusieurs années, partage avec celle-ci des intérêts communs.

II- Modalités de représentation :

L'Assemblée générale de l'association Réseau français des villes éducatrices se compose des membres adhérents.

La Ville de Lyon, au titre de sa participation en tant que membre adhérent, dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 7 mars 2017 ;

DELIBERE

Madame Stéphanie LEGER est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Réseau français des villes éducatrices.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET